

**GESTION DES DÉCHETS**

**RAPPORT ANNUEL**  
**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE**

**EXERCICE 2017**



# SOMMAIRE

Synthèse (quelques chiffres clés).....	3
<b>1 – Présentation générale du services.....</b>	<b>3</b>
A – Compétence exercées.....	3
B – Territoire desservi.....	3
C – Population desservie.....	5
D – Mode de gestion du services.....	6
E – Volume / tonnage et leur évolution.....	7
F – Equipements du service.....	7
1) Porte-à-porte.....	7
2) Apport volontaires.....	7
3) Déchèteries.....	8
4) Traitement des déchets.....	11
<b>2 – Indicateurs de performances.....</b>	<b>14</b>
<b>3 – Actions réalisées et à venir.....</b>	<b>17</b>
A – Actions – organisation (y compris hygiène & sécurité).....	17
B – Actions sur le patrimoine (tous les travaux).....	19
C – Dépenses de l'exercice.....	20
D – Investissement à venir en 2018.....	21
<b>4 – Financement du service.....</b>	<b>22</b>
<b>5 – Tarification du service.....</b>	<b>23</b>
A – Présentation générale des modalités de tarification du service.....	23
B – Prix du service.....	25
<b>6 – Actions de solidarité.....</b>	<b>27</b>
<b>ANNEXE : Synoptique 2017.....</b>	<b>28</b>

## Abréviations :

- **OMR** : Ordures **M**énagères **R**ésiduelles (bacs marron)
- **EM** : Emballages **M**énagers (bacs jaune)
- **DMA** : Déchets **M**énagers et **A**ssimilés (OMR + EM + déchèteries + autres)
- **TMB** : Tri **M**écano **B**iologique
- **ISDND** : Installation de **S**tockage des **D**échets **N**on **D**angereux
- **ISDD** : Installation de **S**tockage des **D**échets **D**angereux
- **TEOM** : Taxe pour l'**E**nlèvement des **O**rdures **M**énagères

## SYNTHESE (quelques chiffres clés)

- Population desservie (Insee 2015) : 104 344 habitants (données de référence - Eco-Emballages)
- Prix du service : Le taux de TEOM en 2017 était de 9,11 % à 13 % selon les communes
- Tonnages collectés de Déchets Ménagers et Assimilés (OMR + EM + déchèteries + autres) : 54 136 t
- Taux de valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) : 70,54 % (77,87 % en 2016 pour l'ex CAC seule)

## 1 - Présentation générale du service

### A - Compétence exercée

L'Agglomération du Choletais est en charge de la gestion complète du service de collecte et de traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), avec pour finalité de valoriser au maximum le gisement et de réduire le plus possible la production des déchets ainsi que la part à éliminer.

La collecte et le traitement des déchets sont régis par les règlements de service suivants :

- le règlement de collecte des DMA, approuvé le 27 décembre 2010,
- le règlement de la Redevance Spéciale Déchets, approuvé le 26 mai 2015,
- les règlements intérieurs des déchèteries, approuvés le 29 décembre 2015,
- les règlements des Eco-points, approuvés le 25 juillet 2014.

### B - Territoire desservi

En 2017, la collecte des déchets ménagers est assurée pour les 26 communes membres de l'Agglomération du Choletais. (1<sup>er</sup> janvier 2017 : extension du territoire)



<b>Communes membres</b>	<b>Population</b>
Bégyrolles-en-Mauges	2 025
Cernusson	358
Chanteloup-les-Bois	732
Cholet	55 935
Cléré-sur-Layon	354
Coron	1 615
La Plaine	1 057
La Romagne	1 908
La Séguinière	4 080
La Tessoualle	3 173
Le May-sur-Evre	3 973
Les Cerqueux	907
Lys-Haut-Layon	8 042
Maulévrier	3 230
Mazières-en-Mauges	1 100
Montilliers	1 270
Nuillé	1 563
Passavant-sur-layon	131
Saint-Christophe-du-Bois	2 680
Saint-Léger-sous-Cholet	2 744
Saint-Paul-du-Bois	620
Somloire	932
Toutlemonde	1 281
Trémentines	2 918
Vezins	1 716
Yzernay	1 881
<b>TOTAL</b>	<b>104 344</b>

## C - Population desservie

Nombre	Population desservie		Variation (en %)
	2016	2017	
<b>Population collectée :</b>	<b>82 293 hab.</b>	<b>104 344 hab.</b>	<b>27 %</b>
- dont nombre d'habitants desservi en apport volontaire	9 076 hab.	9 412 hab.	3,6 %
- dont redevance spéciale déchets pour les usagers non domestiques	85 redevables	215 redevables (87+110+18)	153 %

Un usager non domestique peut être collecté jusqu'à 1000 l une fois par semaine d'ordures ménagères avec la collecte classique sur le secteur de l'ex Communauté d'Agglomération du Choletais, 240 l collectés une fois par semaine sur les communes du Vihierois. Au delà, il est assujetti à la redevance spéciale déchets (paiement au litre supérieur collecté une fois par semaine ou forfaitaire pour les administrations sur le Vihierois et sur la base d'un forfait annuel, pour tout usager non ménager collecté une fois par semaine sur l'ex Boccage). Les volumes d'emballages ne sont pas limités car couverts par la TEOM.

### Indicateurs :

- Population desservie ou collectée = nombre d'habitants

+ Nombre d'habitants et nb de bénéficiaires du service non desservis en porte à porte

- Tonnage ou volume maximal individuel au-delà duquel un producteur de déchets non ménagers ne peut pas être collecté

## D - Mode de gestion du service

### Les prestations et sites de traitements

	Collecte et transfert	Traitement
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	<p><b>Collecte :</b>  <b>91 %</b> en porte-à-porte, collecte une fois/semaine (sauf pour les gros collectifs collectés 2 fois/semaine) par la régie.  <b>9 %</b> en apport volontaire via les colonnes enterrées ou semi-enterrées, collecte 1 à 2 fois/semaine selon le secteur par un prestataire privé.</p> <p><b>Transfert :</b>            Valor3E (St Germain) et Montilliers</p>	<p>Le traitement est pris en charge par Valor3E :</p> <p>39 %            par valorisation énergétique à Couëron et à Nantes</p> <p>48 %            par Tri Mécano-Biologique à Bourgneuf-en-Mauges</p> <p>13 %            par enfouissement à La Séguinière</p>
Tri sélectif (emballages et journaux/magasines, en mélange)	<p><b>Collecte :</b>  <b>91 %</b> en porte-à-porte, collecte une fois tous les 15 jours (sauf pour les gros collectifs collectés 1 fois/semaine) par la régie.  <b>9 %</b> en apport volontaire via les colonnes enterrées ou semi-enterrées, collecte 1 fois tous les 15 jours à 1 fois/semaine selon le secteur par un prestataire privé.</p>	<p>En prestation de service (centre de tri du Cormier)</p> <p>Une fois triés, les emballages sont expédiés vers leurs différentes filières de recyclage agréées par Eco-Emballages et/ou par l'AdC.</p>
Verre (298 colonnes à verre)	<p><b>Collecte et stockage :</b>            Collecte en moyenne 1 fois/semaine (sur certains secteurs cela peut aller de 1 fois/mois à 2 fois/semaine) par un prestataire privé.</p>	<p>Recyclage à Villeurbanne, Société OI Manufacturing dans le cadre du contrat Eco-Emballages.</p>
Déchets provenant des 2 déchèteries et des éco-points	<p><b>Gestion, collecte :</b>            . prestation de service</p>	<p>Une fois triés, les déchets sont expédiés vers leurs différentes filières de recyclage ou de destruction agréées par l'AdC et/ou certains Eco-organismes.</p>
Collecte des biodéchets (6 lycées, 7 collèges, 1 école primaire, 2 IME, 1 foyer de jeunes travailleurs)	<p><b>Collecte :</b>            En régie en porte-à-porte            Collecte 1 fois/semaine (sauf en période d'été)</p>	<p>Compostage à Cholet</p>

#### Indicateurs :

- Collectes séparées proposées (type déchets et modalités de collecte)
- Localisation des unités de traitement et nom de leur exploitant
- nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets
- taux global de valorisation matière et de valorisation énergétique des quantités (en masse) de déchets ménagers et assimilés
- Modalités d'exploitation du service de prévention et de gestion (régie, délégation ...) en distinguant si besoin les différentes collectes et les différents traitements
- Fréquence de collecte

## E - Volumes/tonnages et leur évolution

	OMR	EM + Papier	Verre	Déchèteries + textiles + biodéchets	Autres services (1)	Total
2016 (ex CAC)	15 832 t	4 853 t	2 717 t	18 323 t	1 576 t	43 300 t
2017 (AdC)	18 720 t	5 532 t	4 098 t	24 891 t	895 t	54 136 t
Ratio/habitant 2016 (kg/hab) (ex CAC)	192,38 kg/hab	58,97 kg/hab	33,01 kg/hab	222,65 kg/hab	19,15 kg/hab	526,17 kg/hab
Ratio/habitant 2017 (kg/hab) (AdC)	179,40 kg/hab	53,02 kg/hab	39,27 kg/hab	238,55 kg/hab	8,58 kg/hab	518,82 kg/hab
Évolution (par rapport au ratio/hab)	- 6,75%	- 10,09 %	50,83 %	7,14%	- 55,20 %	- 1,40 %

(1) : autres services : déchets verts de la Ville de Cholet + bennes Emmaüs

Remarque : On ne peut distinguer les déchets ménagers des déchets assimilés dans le suivi des tonnages.

### Indicateurs :

- Bilan des tonnages enlevés au cours de l'exercice considéré et au cours de l'exercice précédent, par flux de déchets, en distinguant déchets ménagers et déchets assimilés, en quantités totales rapportées au nombre d'habitants (population municipale) pour les déchets ménagers

## F - Équipements du service

Pour l'ensemble du service : 1 numéro vert (0800.97.49.49).

### 1) Porte à porte

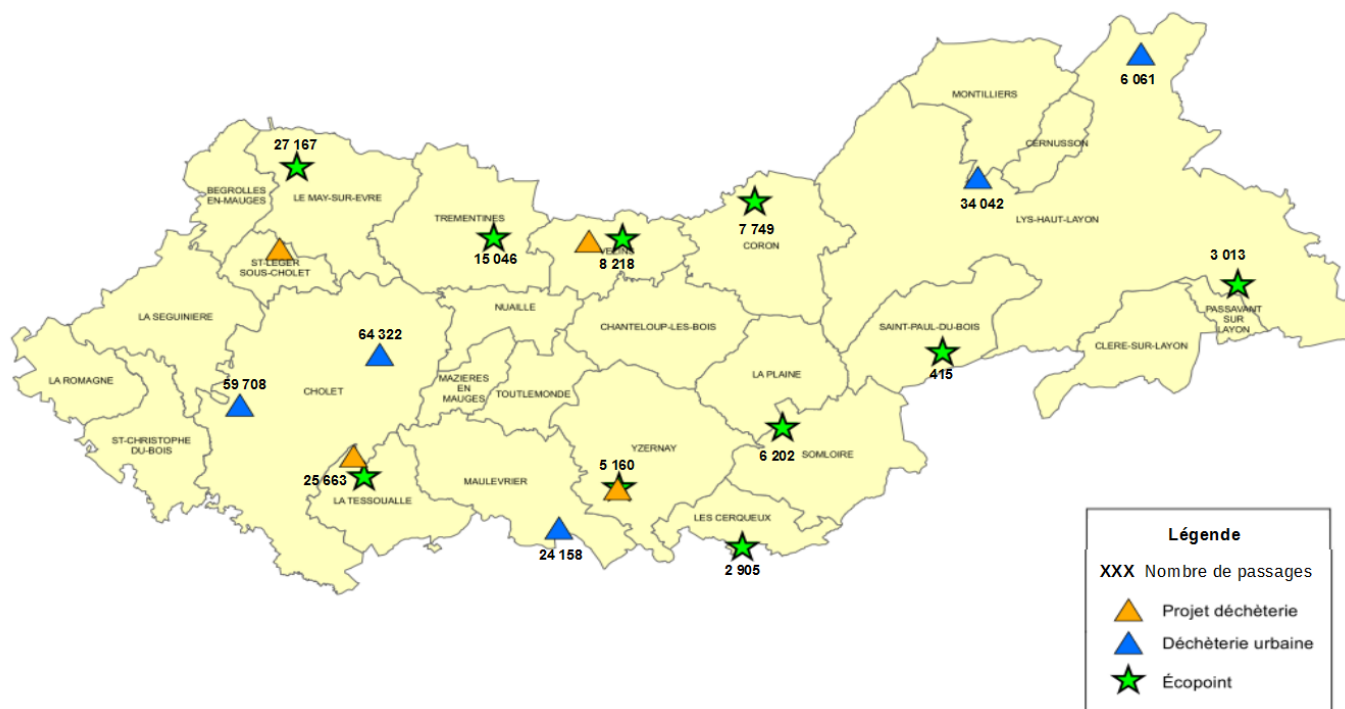
- Nombre de véhicules : 12 bennes de collecte de 19 à 26 tonnes (dont 3 robotisées), 5 fourgons, 5 véhicules utilitaires et 3 véhicules légers.
- Nombre de bacs roulants : 82 336 pour la collecte en porte à porte des OMR et des EM.

### 2) Apport volontaire

- OMR : 135 colonnes enterrées ou semi-enterrées
- EM : 102 colonnes enterrées ou semi-enterrées
- Papier : 26 colonnes (bocage)
- Verre : 331 colonnes dont 33 enterrées ou semi-enterrées
- Textiles : 86 colonnes

### 3) Déchèteries

#### Localisation des déchèteries et des éco-points



#### Liste des déchets réceptionnés

➤ Sur le territoire de l'ex CAC et du Bocage

	Cormier, Blanchardière (Cholet)	Trémentines, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Vezins	Maulévrier	Les Cerqueux	Coron	Somloire / La Plaine
Tout-venant	X	X	X	X	X	X
Déchets verts	X	X	X	X	X	X
Bois traité	X	X	X	X	X	X
Cartons	X	X	X	X	X	X
Gravats	X	X	X	X	X	X
Ferrailles	X		1 x / mois	X	X	X
Plastiques durs	X					
Bidons plastiques	X					
Films plastiques	X		X	X	X	X
D3E	X		X	X	X	X
Déchets réutilisables	X					
Mobilier	X					
DDS (peinture, solvants, acides, bases, etc.)	X		X	X	X	X
Huiles végétales	X		X	X	X	
Huiles minérales	X	X	X	X	X	X
Piles	X	X	X	X	X	X
Batteries	X		X	X	X	X
Lampes / néons	X		X			
Verre	X	X (extérieur)		X (extérieur)	X (extérieur)	
Pneus						
Amiante	Cormier (ponctuel)					



➤ Sur le territoire du Vihiersois

	Vihiers	Tigné	Nueil-sur-Layon	Saint-Paul-du-Bois
<b>Tout-venant</b>	X	X	X	X
<b>Déchets verts</b>	X	X	X	X
<b>Bois traité</b>	X	X	X	X
<b>Cartons</b>	X	X	X	X
<b>Gravats</b>	X	X		
<b>Ferrailles</b>	X petite ferraille (+ grosse ferraille 1 fois / mois)	X petite ferraille (+ grosse ferraille 1 fois / mois)	X petite ferraille (+ grosse ferraille 1 fois / trimestre)	
<b>Plastiques durs</b>	X	X	X	
<b>Bidons plastiques</b>	X	X		
<b>Films plastiques</b>	X	X	X	
<b>D3E</b>	X	X		
<b>Déchets réutilisables</b>				
<b>Mobilier</b>	X			
<b>DDS (peinture, solvants, acides, bases, etc.)</b>	X	X		
<b>Huiles végétales</b>	X	X	X	X
<b>Huiles minérales</b>	X	X	X	X
<b>Piles</b>	X	X	X	X
<b>Batteries</b>	X	X	X	X
<b>Lampes / néons</b>	X	X		
<b>Verre</b>	X	X	X	
<b>Pneus</b>	X			
<b>Amiante</b>				

La collecte des encombrants se fait à travers les déchèteries. Les évacuations de déchets se font selon la nature des déchets, leurs apports et de toute façon dans le respect de la réglementation.

24 248,53 t de déchets ont été collectées et traitées sur les sites du territoire (17 893 t en 2016 sur l'ex CAC seule).

## Tonnages par type de déchets déposés en déchèteries et éco-points (2016-2017)

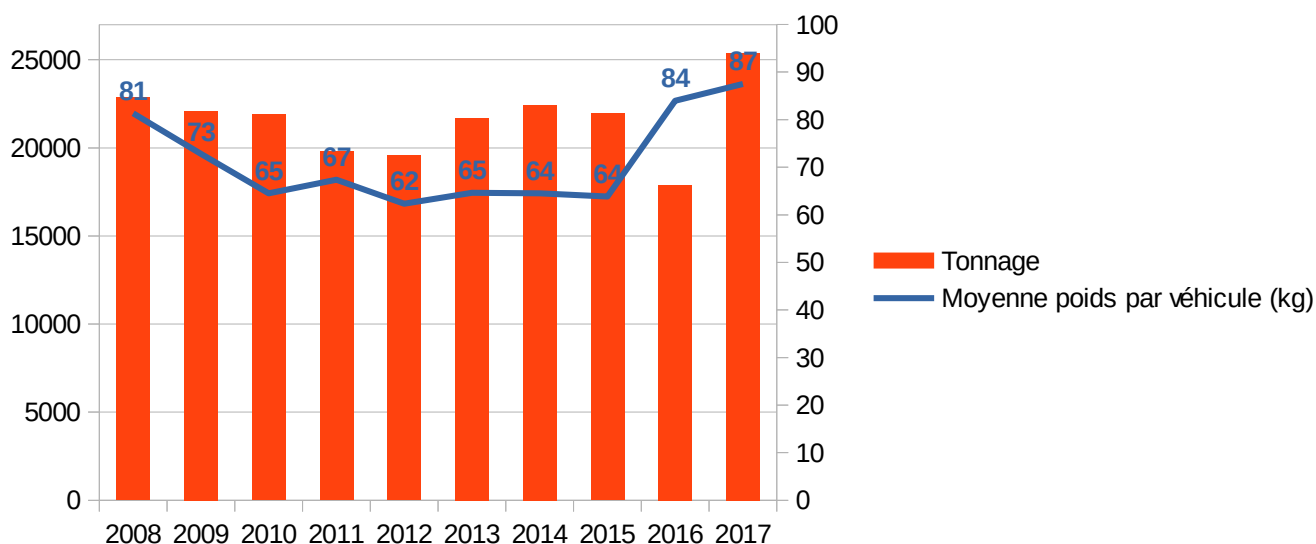
	2016	2017
Tout-venant valorisé	0	56,82
Tout-venant non valorisé	2 294,40	4627,54
Gravats non valorisés	1755,63	2809,75
Gravats valorisés	2975,82	2797,36
Ferrailles	605,86	769,045
Cartons	372,80	600,17
Déchets verts	6 722,23	8 305,67
Films Plastiques	3,56	6,135
Plastiques Rigides	108,74	104,925
Bidons Plastiques	5,86	6,19
Bois Traités	2 047,86	2175,86
Huiles Minérales	16,39	28,53
Huiles Végétales	2,66	2,972
Déchets Réutilisables	41,45	64,292
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	534,28	641,555
Fibrociment	63,56	85,62
Déchets diffus spécifiques (DDS)	90,52	100,292
Déchets démantelables	176,30	/
Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)	67,22	987,82
Piles et accumulateurs	6,04	6,88
Lampes	1,62	2,055
Pneus	/	13,92
Verre (collecte en bennes)	/	32,6
Batteries	15,136	22,526
<b>Total Valorisable</b>	<b>13 794,346</b>	<b>16 725,617</b>
<b>% Valorisable</b>	<b>77,03 %</b>	<b>68,98 %</b>
<b>Total non Valorisable</b>	<b>4 113,59</b>	<b>7 522,91</b>
<b>% non Valorisable</b>	<b>22,97 %</b>	<b>31,02 %</b>
<b>Total Général</b>	<b>17 907,936</b>	<b>24 248,527</b>

L'augmentation est principalement dû à une augmentation du nombre de site géré, 15 sites (4 déchèteries et 11 éco-points) en 2017 contre 6 (2 déchèteries et 4 éco-points) en 2016 sur l'ex CAC seule, dû à l'extension du territoire.

## Nombre de passages sur l'ensemble des déchèteries et éco-points par foyer/an

Années	Visites/foyer/an
2016	6
2017	5,2

## Moyenne en kg par passage en déchèterie



Le graphique met en évidence l'augmentation du poids de déchets par visite en déchèteries. Cette évolution est une conséquence de la mise en place du contrôle d'accès sur les sites du Cormier et de La Blanchardière, qui a restreint le nombre de passages annuels à 12 par foyer et de la fermeture de certains éco-points. Ce nombre limité de passages a fortement incité les administrés à optimiser le remplissage de leur véhicule lors de leurs passages en déchèterie. Cette optimisation des trajets en déchèteries est bénéfique pour l'environnement, en diminuant les émissions de gaz à effet de serre. Les mêmes opérations de contrôle d'accès sont prévues sur l'ensemble des sites dans les années à venir.

### Indicateurs :

- Nombre et localisation des déchèteries + type de déchets pouvant y être déposés
- Type de collecte des déchets encombrants (nb lieux de dépôt, fréquence ramassage)

## 4) Traitement des déchets

### ➤ pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Le traitement des OMR est confié au syndicat Valor3E. Ce syndicat après avoir pris en charge les OMR de l'Agglomération du Choletais sur la plate-forme de transfert de Saint-Germain-sur-Moine, les envoie vers différentes unités de traitement :

- TMB de Bourneuf-en-mauges : Pour du compostage. La capacité de cette unité est de 20 000 t autorisées par an. Le tonnage traité en 2017 est de 20 044 t, dont 8 862 t pour le compte de l'Agglomération du Choletais.
- ISDND de Bouyer Leroux à La Séguinière : Pour de l'enfouissement. La capacité de cette unité est de 50 000 t autorisées par an. Le tonnage traité en 2017 est de 49 989 t pour Valor3E, dont 2 499 t pour le compte de l'Agglomération du Choletais. L'unité procède à une valorisation énergétique du biogaz produit en MWh, soit 24 124 MWh dont 1 211 MWh pour le compte de l'Agglomération du Choletais.

- Unité de valorisation énergétique Arc-en-ciel de Couëron : Pour de l'incinération. La capacité de cette unité est de 100 000 t autorisées par an. Le tonnage traité en 2017 est de 96 670 t, dont 3 587 t pour le compte de l'Agglomération du Choletais. L'unité procède à des valorisations énergétiques : 22 472 MWh en Électricité dont 834 MWh pour le compte de l'Agglomération du Choletais, 265 461 MWh en chaleur dont 9 850 MWh pour le compte de l'Agglomération du Choletais.

- Unité de valorisation énergétique ALCEA de Nantes : Pour de l'incinération. La capacité de cette unité est de 150 000 t autorisées par an. Le tonnage traité en 2017 est de 141 255 t, dont 3 619 t pour le compte de l'Agglomération du Choletais. L'unité procède à des valorisations énergétiques : 3 149 MWh en Électricité dont 81 MWh pour le compte de l'Agglomération du Choletais, 174 131 MWh en chaleur dont 4 461 MWh pour le compte de l'Agglomération du Choletais.

➤ Pour les Emballages Ménagers (EM) :

L'Agglomération du Choletais a transféré le traitement des emballages au syndicat Valor3E au 1<sup>er</sup> septembre 2017 ; le syndicat a repris le contrat en cours avec l'entreprise Brangeon.

l'Agglomération du Choletais dépose au centre de tri privé de Cholet les emballages en mélange avec les journaux magazines du territoire de l'ex CAC et sur la plateforme de Montilliers pour les emballages seuls de l'ex Vihiersois et de l'ex Bocage. Les plastiques issus des emballages de l'ex CAC et les emballages des autres territoires sont ensuite transférés au centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels pour finir leur séparation. Les 2 centres de tri envoient ensuite les matériaux vers chaque filière, soit agréées par Eco-Emballages, soit désignés après consultation par l'Agglomération du Choletais.

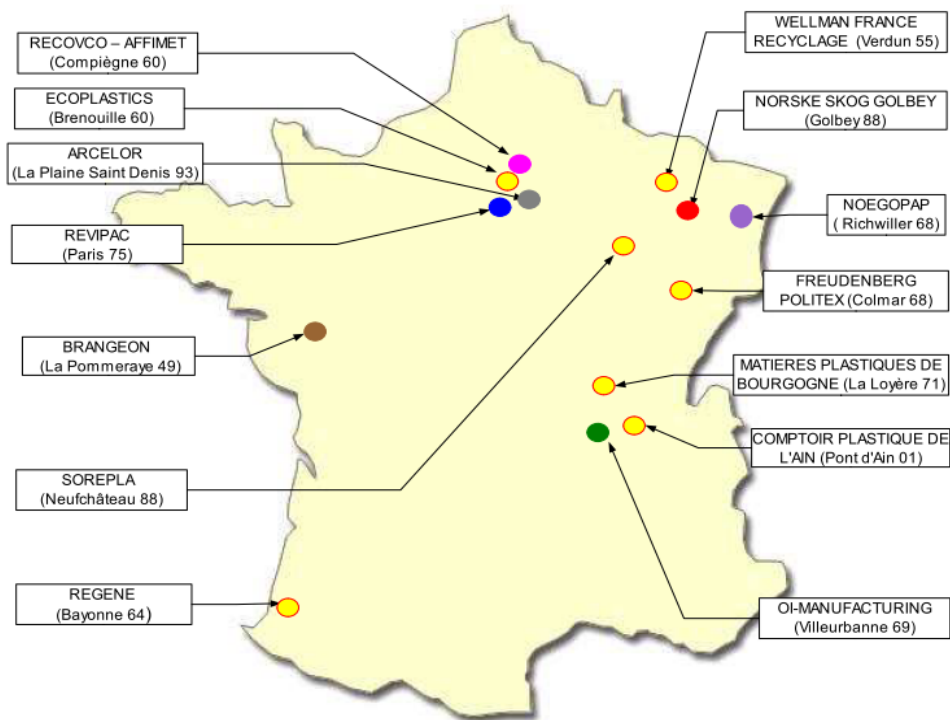
Le Papier collecté soit en porte à porte (Vihiersois) soit en apport volontaire (Bocage), est acheminé directement vers le repreneur agréé par l'Agglomération du Choletais pour être recyclé.

Les capacités du centre de tri de Cholet sont de 16 000 t annuelles. En 2017, le centre de tri a accueilli 4 697 t pour le compte de l'Agglomération du Choletais.

"Liste des repreneurs agréés"

Matériaux	Repreneurs (sièges sociaux)
Papier	Brangeon Environnement – Norske Skog Golbey – Route.JC. Perrin – 88194 Golbey
Acier	Arcelor – 93212 La Plaine Saint Denis
Aluminium	RecoVco - Affimet – 60208 Compiègne
Briques alimentaires	Revipac – 75015 Paris
Cartons d'emballages	Brangeon Environnement – 49620 La Pommeraye
Bouteilles et flacons plastiques	Valorplast – 92800 Puteaux
Verre d'emballages	O-I Manufacturing – 69611 Villeurbanne
Gros de magasins	NEGOPAP - 68120 RICHWILLER

"Lieux de recyclage des matériaux recyclés"



Destinations des emballages après le tri :

➤ Pour les autres déchets :

→ les bio-déchets et déchets verts :

Une partie de ces déchets qui ne transitent ni par la déchèterie ni par la collecte en bacs roulants est compostée dans des composteurs individuels ou partagés, mélangée avec des déchets verts broyés.

Dans le cadre de son plan de prévention, l'AdC incite ses administrés à composter. Elle donne un bon de réduction de 20 € aux foyers individuels à valoir sur l'achat d'un composteur individuel, et installe des composteurs partagés pour les habitats collectifs ou les structures de restauration collective (voir bilan en 2).

Une partie est collectée en porte à porte pour que les établissements (lycées, collèges, ...) qui ont mis en place des mesures de lutte contre le gaspillage alimentaire, puissent composter la part fermentescible restante à Cholet sur une plate-forme privée. 137 t en 2017 (129 t en 2016) ont été collectées.

→ le textile :

Ces matériaux sont pris en charge par l'association Le Relais de Saint-Herblain (44) sur l'Ouest du territoire et ECOTEXTILE à Appilly (60) sur l'Est du territoire, où ils sont triés pour être soit revendus, soit valorisés. 505,137 t en 2017 (288,59 t en 2016) ont été collectées.

→ Déchets des déchèteries :

Ces déchets sont valorisés (V) ou éliminés (E) en fonction de leur nature :

Liste des déchets	Lieu de Traitement
Tout-Venant	ISDND classe 2 (E) - La Poitevenière (49)
Ferraille	Repreneur (V) - Cholet (49)
Cartons	Repreneur (V) – Cholet (49)
Gravats	ISDND classe 3 (E) – St Rémy en Mauges (49) Repreneur (V) - Concourson (49)
Déchets Verts	Broyage/Compostage (V) - Cholet (49)
Bois	Broyage (V) – Rion des Landes (40) Combustion (V) - St Pierre la Cour (53)
Verre	Repreneur (V) - Villeurbanne (69)
Huile de vidange	Repreneur (V) - Lire (49)
Huile alimentaire	Repreneur (V) - Saint Jacques de la Lande (35)
Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	Eco-organisme (V) - EcoSystèmes
Déchets d'éléments d'ameublement (DEA)	Eco-organisme (V) - Ecomobilier
Batteries	Repreneur (V) - Cholet (49)
Piles	Eco-organisme (V) - Corépile
Ampoules/néons	Eco-organisme (V) - Recylum
Déchets Diffus Spécifiques	Repreneur (V et E) - Saint Jacques de la Lande (35)
Fibrociment	ISDND classe 1 (E) - La Poitevenière (49)
Bidons plastiques	Repreneur (V) – Valorplast
Plastiques rigides	Repreneur (V) – Valorplast
Textiles	Repreneur (V) – Le Relais Atlantique (44) / Ecotextile (60)
Films plastiques	Repreneur (V) – Sita Négoce ou FCR

**Indicateurs :**

- capacité de ces unités et tonnage traité dans l'année par flux de déchets ainsi que le cas échéant la performance énergétique des installations

## 2 - Indicateurs de performance

### ➤ Taux de valorisation

La part des déchets valorisés, sur la quantité totale de DMA (54 136 t) collectées en 2017, a été de 70,54 % (77,87 % en 2016 pour l'ex CAC seule).

La part des déchets valorisés sur la quantité totale collectée en déchèteries et éco-points : 16 725,617 t en 2017, a été de 68,98% (77,03 % en 2016 pour l'ex CAC seule), soit une évolution de : -10,45 %.

Cette évolution est principalement due à la prise en charge des 9 nouveaux sites du Bocage et du Vihierois sur lesquels certains flux de déchets valorisables sont peu développés (plastiques durs, bidons plastiques, réemploi, mobilier...), ce qui tend à augmenter les tonnages de tout-venant.

➤ Indicateurs sur déchets détournés

- composteurs partagés :

Depuis juin 2013, début du compostage partagé, 16 sites sont en fonctionnement :

Lieu du site de compostage	Partenaires	Date installation	Nb. de chartes d'engagement signées = nb. de foyers participants	Production annuelle calculée ou estimée	Temps forts
<b>Restaurant Scolaire de La Séguinière</b>	Commune de la Séguinière	Juin 2013	-	4,85 t/an	Site autonome depuis le 17 octobre 2017
<b>Résidence Le Soleil Cholet</b>	Cabinet E. Chupin – Syndic de co-pro	Janvier 2014	26	1,26 t/an	Site autonome depuis décembre 2016
<b>Résidence Les Hortensias Le May- sur-Evre</b>	Maine et Loire Habitat	Janvier 2014	20	682 kg/an	Site autonome depuis septembre 2016
<b>EHPAD La Séguinière</b>	EHPAD + commune	Octobre 2014	-	1,44 t/an	Site autonome depuis le 19 septembre 2017
<b>Mail 2 Cholet</b>	Cabinet E. Chupin – Syndic de co-pro	Octobre 2014	45	2,12 t/an	Site autonome depuis septembre 2016 Participation au Rallye citoyen lors de la SERD novembre 2017
<b>Restaurant Scolaire de Chanteloup-les-Bois</b>	Commune de Chanteloup-les-Bois	Mai 2015	-	116 kg/an	Site autonome depuis le 24 avril 2017
<b>Résidence personnes âgées P. Bouyx Cholet</b>	Fermeture de la résidence. Composteur réutilisé au foyer du Bon Pasteur				
<b>MFR + Restaurant Scolaire de La Romagne</b>	MFR + commune	Juin 2015	-	2,60 t/an	Site autonome depuis le 24 avril 2017
<b>Restaurant Scolaire de St-Léger-sous-Cholet</b>	Commune St-Léger-sous-Cholet	Juin 2015	-	1,60 t/an	Site autonome depuis le 30 mai 2017
<b>Résidence Cairefontaine Cholet</b>	SLH	Mai 2016	38	2,04 t/an	
<b>Résidence Les Richardières</b>	Cabinet Chupin- Citya immobilier-SLH	Février 2017	35	2,05 t/an	4 avril 2017, lancement du site 19 mai fête des voisins organisée par les référents de site de compostage
<b>Restaurant Scolaire + EHPAD La Tessoualle</b>	Commune de La Tessoualle+ EHPAD	Avril 2017	-	735 kg/an	1 <sup>er</sup> avril 2017, lancement du composteur lors d'une manifestation communale
<b>Jardins Partagés La Tessoualle</b>	Commune	Avril 2017	3	88 kg/an	

<b>Foyer du Bon Pasteur Cholet</b>	CHRS Bon Pasteur + Communauté religieuse	Avril 2017	Variable en fonction des personnes hébergées	210 kg/an	3 avril 2017, lancement du composteur
<b>Centre Social Pasteur – Quartier Bostangis Cholet</b>	Centre Social	Octobre 2017	15	234 kg/an	13 octobre 2017, lancement du composteur lors d'un événement convivial " J'irais manger chez toi "
<b>Jardins Partagés La Séguinière</b>	Commune	Automne 2017	3	-	
<b>Tonnage annuel qui n'est plus jeté au ordures ménagères</b>				<b>20,10 tonnes/an</b>	

- composteurs individuels :

Depuis 2010, pour inciter à l'utilisation de composteurs individuels la collectivité distribue des bons d'achat de 20 € pour tout achat de composteurs ou lombricomposteurs chez les partenaires agréés répartis sur l'ensemble du territoire.

	2016	2017
Nb de bons distribués dans l'année	372	341
Nb de composteurs achetés dans l'année	223	257

- déchets réutilisables et D3E récupérés par Emmaüs et Fil d'Ariane :

Depuis 2010, la CAC puis l'AdC a signé un partenariat avec Emmaüs pour organiser une collecte des déchets réutilisables sur la déchèterie du Cormier à Cholet avec la mise à disposition d'un gardien valoriste. La collecte, y compris le gardien valoriste, et le traitement de ces déchets sont entièrement pris en charge par Emmaüs. L'Agglomération du Choletais prend en charge une partie du traitement des invendus à hauteur de 30 000 €/an.

Depuis septembre 2016, l'association Fil d'Ariane a travaillé pour la mise en place de la première Ecocyclerie sur Cholet, un gardien valoriste de Fil d'Ariane est présent sur la déchèterie de La Blanchardière.

L'Ecocyclerie est aidée par l'Agglomération du Choletais : financement du gardien valoriste pour 30 000 €/an, et aide au démarrage de 20 000 € (remboursable sur 3 ans).

L'Agglomération du Choletais met à disposition des associations Emmaüs et Fil d'Ariane des conteneurs maritimes sur les déchèteries où sont entreposés les produits réutilisables avant leur évacuation. Cette collecte a permis de collecter 64,29 t (24,58 t sur le Cormier et 39,71 t à La Blanchardière) en 2017 (41,55 t en 2016).

La revente dans leur boutique solidaire leur assure des recettes. l'Agglomération du Choletais prend en charge l'évacuation et le traitement des invendus (qui viennent de l'ensemble du territoire de collecte d'Emmaüs et de Fil d'Ariane). Depuis 2017, l'Ecocyclerie dispose d'une benne Eco-mobilier. En 2017, ces invendus ont représenté 20 t pour l'Ecocyclerie et 172 t pour Emmaüs.

Depuis 2012, l'Agglomération du Choletais a signé un partenariat avec Emmaüs pour organiser une collecte des D3E auprès des habitants des communes rurales une fois par an.

La collecte et le traitement de ces déchets sont entièrement pris en charge par Emmaüs. La revente auprès d'Eco-système leur assure des recettes .

Cette collecte a permis de collecter 342 unités en 2017 sur 6 points de collecte, répartis comme suit :

Année	Bégrolles-en-Mauges	Chanteloup	La Romagne	La Tessoualle	Le May-sur-Evre	Trémentines
2016	58	21	206	286	152	85
2017	24	10	82	68	47	111



- Broyage des déchets verts communaux :

Dans une volonté d'Eco-exemplarité l'Agglomération du Choletais a travaillé avec ses communes membres afin de ne plus évacuer les déchets verts communaux dans les déchèteries et de les réutiliser, dans la mesure du possible sur la commune. Ainsi l'Agglomération du Choletais a fait l'acquisition d'un broyeur et offre des prestations de broyage aux communes.

849 m<sup>3</sup> de broyat ont été produits sur 107 journées de prestations effectuées par les 2 entreprises d'insertion partenaires Fil d'Ariane et Eclaircie.

Le broyeur sert aussi à réduire la production de déchets verts issus de l'entretien des espaces naturels protégés de l'agglomération.

#### ➤ Les objectifs nationaux :

- Réduire la production d'ordures ménagères et assimilées (OM + EM) de - 7 % par habitant sur la période 2010 à 2016,
- Une stabilisation au minimum de la production de Déchets des Activités Économiques (DAE) d'ici à 2020,
- Une stabilisation au minimum de la production de déchets du BTP d'ici à 2020, avec un objectif de réduction plus précis à définir,
- Orienter vers la valorisation matière et organique,
- Atteindre un taux de recyclage national des déchets d'emballages ménagers de 75 % (en 2022).

L'absence de données du Bocage et du Vihierois en 2010 nous empêche de calculer les résultats de l'Agglomération du Choletais.

L'augmentation des déchets admis en installation de stockage entre 2010 et 2017 s'explique par le fait qu'en 2010, 90 % des OMR collectées étaient incinérées (pour rappel en 2015 : 16 413 t ont été mis en ISDND ou ISDD).

#### **Indice de la qualité du tri des Emballages Ménagers : % d'erreurs de tri trouvé dans les bacs**

Le taux de refus de tri a été de : 10,03 % en 2017 (8,01 % en 2016) pour les emballages en mélange avec les journaux (territoire ex CAC).

La moyenne nationale est de : 14 % en 2015 (source Eco-Emballages).

Le taux de refus de tri pour les emballages seuls (territoire ex Bocage et ex Vihierois) a été de : 22,3 % en 2017.

##### Indicateurs :

- *Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage avec une base 100 en 2010*
- *Prévention des déchets : indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits avec une base 100 en 2010*
- *indice de la qualité du tri des Emballages Ménagers : % d'erreurs de tri trouvé dans les bacs*

### **3 - Actions réalisées et à venir**

#### **A - Actions - organisation (y compris hygiène & sécurité)**

##### **Faits marquants de l'année :**

- Fusion des deux EPCI et intégration des communes du Vihierois
- Mise en place de diagnostic des pratiques sur l'ensemble de la gestion des déchets, avec proposition de schéma unifié de collecte validé par les maires en juillet 2017 pour le porte-à-porte et l'apport volontaire et en janvier 2018 pour les déchèteries

➤ **Activité porte-à-porte :**

Extension du territoire : Prise en charge et suivi du prestataire de la collecte des déchets du nouveau territoire (Bocage et Vihiersois).

- Préparation des tournées de collecte en prévision de la mise en place de l'extension des consignes de tri.
- Achat du Centre Technique Déchets et début des études d'aménagements.

➤ **Activité prévention des déchets :**

- Compostage partagé :

Étude de plusieurs sites :	Résidence Leclerc, restaurant scolaire de Mazières-en-Mauges, Nuaille, St- Christophe-du-Bois )
Lancements de sites :	Résidence des Richardières, Restaurant scolaire + EHPAD de La Tessoualle, Centre Social Pasteur et quartier Bostangis, Foyer Bon Pasteur, des jardins partagés de La Tessoualle et de La Séguinière
Sites autonomes ( <i>plus d'un an de fonctionnement</i> ), <i>l'accompagnement de l'AdC est plus léger :</i>	Restaurants scolaires de La Séguinière, de St-Léger-sous-Cholet, de Chanteloup-les-Bois, de la MFR La Romagne
Rencontre annuelle des référents de sites :	11 octobre 2017 (11 participants)

- Broyage des déchets verts communaux :

849 m<sup>3</sup> de broyât produits et 107 jours de prestations sur les 13 communes de la CAC (hors Ville de Cholet),

- Animations prévention :

- Semaine Européenne du Développement Durable du 30 mai au 5 juin 2017 : animation à l'office de tourisme sur la réduction des déchets et le ré-emploi,
- 10 mai 2017 : animation sur le tri des déchets, le gaspillage alimentaire et le bar à eau lors de la journée "Santé" organisée par ADOMA et le Département 49,
- Semaine Européenne de Réduction des Déchets, du 18 au 26 novembre 2017. Animations sur le compostage partagé lors du Rallye Citoyen pour les 3<sup>èmes</sup> des collèges de Cholet et sur le réemploi avec les artisans Répar'acteurs et la CMA (à l'écocyclerie et au marché de Noël),
- Sensibilisation sur le gaspillage alimentaire aux Repair'Café et à Emmaus,
- Novembre 2017 : animation en déchèterie sur le broyage et la réduction des déchets verts - lutte contre les produits toxiques,
- Création d'une armoire anti-gaspi pour les animations sur le gaspillage alimentaire.

- Partenariat centres sociaux avec plusieurs animations subventionnées :

- Centre social Horizon : Mise en place d'une collecte d'encombrants auprès des habitants, favoriser le don et le réemploi.
- Centre social Oscigène : Consolidation du Repair'Café à La Séguinière
- Centre social Pasteur : Lancement d'une collecte des encombrants auprès des habitants, favoriser le don et le réemploi.
- Association APEL Breloquet : Subvention pour du matériel réutilisable et non jetable (gobelets).
- APEL La Bourrie : Subvention pour matériel réutilisable et non jetable (gobelets).
- Association Prim'vert : Subvention pour location de salle pour une soirée Zéro Déchets.

### ➤ **Activité Apport volontaire et déchèteries :**

- Extension du territoire :

- Prise en charge et état des lieux de 3 nouvelles déchèteries et 6 écopoints,
- Prise en charge des colonnes du nouveau territoire (185) :
  - OM : 6 colonnes semi-enterrées + 1 enterrée
  - EMB : 6 colonnes semi-enterrées + 1 enterrée
  - Verre : 76 colonnes aériennes
  - JRM : 26 colonnes aériennes
  - Textiles : 69 colonnes

### ➤ **Activité communication :**

- Amélioration des conditions de travail et de sécurité des ambassadeurs du tri et de prévention :
  - Exposition : achat des flight case pour le transport
  - Achat et aménagement d'un véhicule : installation d'une rampe.
- Campagne d'information auprès des habitants de l'ex Bocage et de l'Est Choletais pour le contrôle d'accès et l'harmonisation du tri des papiers/magazines (dans les bacs Emballages Ménagers).
- 76 animations dans les maternelles et primaires dont 32 animées par " Bobo planète " et 44 par les ambassadeurs du tri et de la prévention.
- 12 visites du centre de tri Brangeon et 2 visites de la déchèterie du Cormier organisées en présence des ambassadeurs du tri et de prévention.

#### Indicateurs :

- Organisation de la collecte et ses évolutions prévisibles
- Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets.

## **B - Actions sur le patrimoine (tous les travaux)**

**Faits marquants de l'année :**

### ➤ **Activité porte-à-porte :**

- Acquisition d'une benne, un fourgon pour les ambassadeurs du tri et de prévention et un fourgon pour les maintenances bacs/déchèteries.
- Lancement des études pour l'aménagement des nouveaux locaux au Cormier.

### ➤ **Activité Apport volontaire et déchèteries :**

- Extension du parc de colonnes d'apport volontaire (enterrées,semi-enterrées ou aériennes) :
  - 4 ordures ménagères (Résidence Leclerc, avenue Georges Bizet),
  - 3 emballages (Résidence Leclerc, avenue Georges Bizet),
  - 6 verre (Cholet : Résidence Leclerc et Place Monide, Bégrolles-en-Mauges, Mazières-en-Mauges, Toutlemonde,)

Les 7 colonnes ordures ménagères et emballages implantées en 2017 ont permis la résorption d'un point noir de collecte, il reste 13 points noirs à régler.

- Déchèteries :

Installation d'un nouveau local DDS sur le site de La Blanchardière,

- Déchèteries rurales :

→ *Déchèterie de l'Eriboire à Saint-Léger-sous-Cholet*

- enquête publique révision allégée du PLU de Saint-Léger-sous-Cholet
- enquête publique dossier d'autorisation ICPE
- consultation et attribution des marchés de travaux

→ *Déchèterie de La Charoussière à La Tessoualle*

- fin des études de conception
- instruction des dossiers administratifs réglementaires : ICPE, déclaration d'utilité publique, mise en compatibilité du PLU de La Tessoualle, établissement des servitudes de canalisation
- préparation du dossier de consultation des entreprises de travaux

→ *Déchèterie Les Humeaux à Vezins*

- fin des études de conception y compris définition des mesures compensatoires à la destruction d'une zone humide
- démarches d'acquisition du foncier à l'amiable
- mise en place d'un bail rural à clauses environnementales avec l'exploitant agricole
- instruction du dossier ICPE
- préparation du dossier de consultation des entreprises de travaux

#### ➤ **Activité prévention des déchets :**

- 6 composteurs partagés installés en 2017

- Etude : juin 2017, réalisation du MODECOM (caractérisations des OMR et du tout venant des déchèteries)

### **C - Dépenses de l'exercice**

<b>Principaux prestataires</b>	<b>Montant 2017 € TTC</b>
<b>Valor3E</b> : Traitement des ordures ménagères et tri des emballages (hors rattachements)	3 407 756,40 €
<b>Brangeon Environnement</b> : Exploitation, gestion, transport et traitement des déchets des déchèteries et éco-points (y compris part sous-traitants) – (hors rattachements)	2 551 575,82 €
<b>Brangeon Environnement</b> : Collecte des Ordures Ménagères et des Emballages sur le Vihiersois et le Boccage	280 159,40 €
<b>Brangeon Environnement</b> : Collecte du verre (+ lavage des colonnes) – (hors rattachements)	169 302,93 €
<b>Brangeon Environnement</b> : Collecte colonnes enterrées EM et OM (+ lavage des colonnes) – (hors rattachements)	184 157,24 €

Ces dépenses sont celles constatées comptablement.

## Résultats de l'exercice 2017

	Dépenses	Recettes	Résultat 2017	Résultats cumulés (hors RAR*)
Fonctionnement	12 143 934,89 €	12 305 418,22 €	161 483,33 €	9 264 823,65 €
Investissement	2 265 785,40 €	2 569 416,96 €	303 631,56 €	- 263 324,31 €
<b>TOTAL F + I</b>	<b>14 409 720,29 €</b>	<b>14 874 835,18 €</b>	<b>465 114,89 €</b>	<b>9 001 499,34 €</b>

Les recettes sont détaillées dans le 4 - Financement du service.

\* RAR : Restes à réaliser

### Indicateurs :

- Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises
- Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service,

## Montants des dépenses réelles d'investissements 2017 (hors opérations d'ordre)

Véhicules et bennes	348 474,31 €
Bacs et colonnes (colonnes enterrées)	332 037,07 €
Déchèteries	315 519,80 €
Matériel de bureau	744,00 €
Centre technique	1 083 366,14 €
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 080 141,32 €</b>

Ces dépenses sont celles constatées comptablement.

## D - Investissements à venir en 2018

Dépenses d'investissement prévues N+1

Etudes et travaux

	Date prévisionnelle	Montant prévisionnel
Centre technique déchets	Achat de terrain (frais de notaire inclus), études préalables 2017 et Travaux 2018	2 900 000 € TTC
Construction de trois nouvelles déchèteries intercommunales en secteur rural : poursuite des travaux, des études de conception et des procédures administratifs et réglementaires.	2017	210 000 € TTC
	2018	1 135 000 € TTC
Implantation de nouvelles colonnes enterrées	2017	195 000 € TTC
Composteurs partagés	2018	30 000 € TTC

Suite à la fusion de la Communauté du Bocage avec la Communauté d'Agglomération du Choletais et à l'adhésion des communes du Vihierois, les projets ont été répertoriés sur tout le territoire de la nouvelle Agglomération du Choletais en 2017. Une priorisation des investissements à venir a été validée par le Conseil de Communauté du 22 janvier 2018.

## 4 - Financement du service

### Recettes de fonctionnement 2017

<b>Atténuation de charges</b> (remboursement sur rémunération personnel)	<b>40 445,60 €</b>
<b>Vente de produit</b>	<b>606 990,50 €</b>
Acier	12 485,50 €
Ferrailles	50 014,63 €
Batteries	11 047,42 €
Papier (1.11)	221 158,79 €
Gros de magasin	49 336,04 €
Huiles végétales	426,60 €
Carton (1.04, 5.02, 1.05, PCNC)	138 220,18 €
Verre	61 202,25 €
Reprise de bacs	264,00 €
Aluminium	3 346,30 €
Papiers/cartons 5.03, PCC (ELA)	3 979,46 €
Emballages plastiques	55 509,33 €
<b>Redevances</b>	<b>355 740,20 €</b>
Redevance Spéciale	325 753,34 €
Redevance pour l'enlèvement de déchets industriels	2 066,31 €
Autres prestations de services (collecte déchets verts)	3 813,59 €
Locations diverses	14 302,44 €
Mise à disposition personnel	2 644,52 €
Produits activités annexes	7 160,00 €
<b>Impôts taxes</b> (TEOM)	<b>10 170 274,00 €</b>
<b>Autres produits gestion courante</b>	<b>1 058 205,26 €</b>
SREP SA Eco-Emballages	984 763,42 €
Eco-Mobilier	68 830,95 €
Eco-DDS	3 672,79 €
Eco-TLC	938,10 €
<b>Produits de cession d'immobilisations</b>	<b>33 521,12 €</b>
<b>Autres produits exceptionnels</b>	<b>26 505,62 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>12 291 682,30 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES – ÉCRITURES D'ORDRE</b>	<b>13 735,92 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>12 305 418,22 €</b>

Ces recettes sont celles constatées comptablement.

## **Recettes d'investissement 2017 (en € TTC) – Hors Restes à réaliser**

Dotation, fonds divers, reprise des résultats	1 597 304,82 €
Subventions - Subvention achat Broyeur - Participation colonnes enterrées Sèvre Loire Habitat	6 352 € 140 000 €
Autres	196,66 €
<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 743 853,48 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>825 563,48 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 569 416,96 €</b>

### Indicateurs :

- Modalités de financement du service déchets y compris la répartition entre les différentes sources de financement
- Produits des droits d'accès aux centres de traitement dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises elles-mêmes ou par des collectivités clientes
- Montant global détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (vente matériaux, d'électricité, de chaleur ...) en les précisant par flux de déchets
- Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets...

## **5 - Tarification du service**

### **A - Présentation générale des modalités de tarification du service**

- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :

Communes :	Taux 2017
Cernusson	13,00 %
Les Cerqueux, Coron, Maulévrier, La Plaine, Somloire, Yzernay, Saint-Paul-du-Bois	12,60 %
Cléré-sur-Layon	12,53 %
Montilliers, Passavant-sur-Layon	11,90 %
Lys-Haut-Layon	11,60 %
Bérolles-en-Mauges, Chanteloup-Les-Bois, Cholet, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Mazières-en-Mauges, Nuillé, Trémentines, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Christophe-du-Bois, Toutlemonde et Vezins	9,11 %

REDEVANCE SPECIALE DECHETS	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2017
<b>Zone 1 – Territoire ex-Communauté d’Agglomération du Choletais (net)</b> redevance spéciale si > à 1 000 l/semaine	m <sup>3</sup> /semaine	41,00 €
<b>Zone 2 – Territoire ex-Communauté de Communes du Bocage (en € HT)</b>	Forfait/an	120,00 €
<b>Zone 3 – Territoire ex-SMITOM (Vihiersois) (net)</b> Redevance spéciale si > 240l /semaine Forfait par sites communaux	m <sup>3</sup> /semaine Forfait/an	33,00 € 150,00 €

**Apports en déchèterie et écopoints - Redevance due par les professionnels et associations du territoire (par m<sup>3</sup>)**

	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2017
<b>Zone 1 – Territoire ex- Communauté d’Agglomération du Choletais</b>		
Tout Venant ( Tarif HT)	Par m <sup>3</sup>	34,00 €
Déchets verts ( Tarif HT)	Par m <sup>3</sup>	22,50 €
Cartons (Tarifs HT)	Par m <sup>3</sup>	9,70 €
<b>Apports en déchèteries uniquement</b>		
Pelouse ( Tarif HT)	Par m <sup>3</sup>	18,20 €
Métaux ( Tarif HT)	Par m <sup>3</sup>	4,80 €
Bois ( Tarif HT)	Par m <sup>3</sup>	13,20 €
Plastiques durs ( Tarif HT)	Par m <sup>3</sup>	4,90 €
Films plastiques ( Tarif HT)	Par m <sup>3</sup>	5,60 €
<b>Zone 2 – Territoire ex- Communauté de Communes du Bocage</b>		
Tout Venant ( Tarif net)	Par m <sup>3</sup>	10,00 €
Déchets verts ( Tarif net)	Par m <sup>3</sup>	8,00 €
Cartons ( Tarif net)	Par m <sup>3</sup>	2,00 €
<b>Zone 3 – Territoire ex- SMITOM ( Vihiersois)</b>		
Tout Venant ( Tarif HT)	Par m <sup>3</sup>	15,00 €
Déchets verts ( Tarif HT)	Par m <sup>3</sup>	10,00 €
Ferraille ( Tarif HT)	Par m <sup>3</sup>	10,00 €
Bois ( Tarif HT)	Par m <sup>3</sup>	10,00 €
Gravats ( Tarif HT)	Par m <sup>3</sup>	12,00 €
Déchets dangereux ( Tarif HT)	Par kg	1,00 €
Déchets dangereux non identifiés ( Tarif HT)	Par kg	3,00 €
Pneus VL ( Tarif HT)	Unité	2,00 €
Pneus PL ( Tarif HT)	Unité	15,00 €
Pneus tracteurs ( Tarif HT)	Unité	26,00 €
<b>Apports en déchèteries et écopoints- redevances dues par les professionnels- hors territoire communautaire</b> Tous les tarifs ci-dessus sont doublés.		



	Tarifs 2018 (€/HT)
Tout-venant	31,00 €
Déchets verts	18,50 €
Cartons	4,50 €
<b>Apports en déchèterie uniquement</b>	
- Pelouse	12,00 €
- Métaux	4,50 €
- Bois	14,00 €
- Plastiques durs	3,00 €
- Films plastiques	2,50 €

**Indicateurs :**

- Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des déchets, et modalités d'établissement de la taxe ou de la redevance d'enlèvement des OM, le cas échéant, incitative

## B - Prix du service

Service	Modalité d'exploitation	Prestataire	Montant 2017 € TTC/Tonne
Collecte des déchets (OM, EM en porte-à-porte 18 457,93 T)	Régie	-	152,31 € net / Tonne** Dépenses totales de 2 811 325,21 € TTC
Collecte des déchets (OM, EM en porte à porte Vihiersois et Bocage 3 135,42 t)	Marché public	Brangeon Environnement	<b>Ex-Bocage :</b> OM : part forfaitaire 109 936,20 € TTC/an + 7,56 € TTC/t*  EM : part forfaitaire 109 936,20 € TTC /an + 71,00 € TTC/t*  <b>Ex-Vihiersois :</b> OM :part forfaitaire 230 450 € TTC/an + 35,64 € TTC/t*  EM : part forfaitaire 135 300 € TTC/an + 127,60 € TTC/t*
Collecte colonnes enterrées (OM et EM)	Marché public	Brangeon Environnement	OMR : 53,90 € TTC/tonne* EM : 70,07 € TTC/tonne*
Traitement des OMR	Adhésion à un syndicat – Prix péréqué quelle que soit la destination	Valor3E	132,00 €/tonne*
Traitement des EM et Papier en mélange	Adhésion à un syndicat – Prix péréqué quelle que soit la destination	Valor3E	194,70 €/tonne*

Service	Modalité d'exploitation	Prestataire	Montant 2017 € TTC/Tonne
Traitement des EM seuls (bocage et vihiersois)	Adhésion à un syndicat – Prix péréqué quelle que soit la destination	Valor3E	247,50 €/tonne*
Traitement des refus	Adhésion à un syndicat – Prix péréqué quelle que soit la destination	Valor3E	132,00 €/tonne*
Adhésion au syndicat	Adhésion à un syndicat – Prix péréqué quelle que soit la destination	Valor3E	1 €/hab
Collecte et traitement du papier	Marché public	Brangeon Environnement	<b>Ex-Bocage</b> : 11,38 € TTC/t* <b>Ex-Vihiersois</b> : part forfaitaire 27 060 € TTC/tonne/mois + 39,6 € TTC/t* -127,80 €/t de reprise
Collecte et traitement du verre	Marché public	Brangeon Environnement	<b>Ex-CAC</b> : 31,90 €/tonne* <b>Ex-Bocage</b> : 42,39 €/tonne* <b>Ex-Vihiersois</b> : 43,67 €/tonne*
Déchèteries et éco-points (24 248,527 t)	Marché public	Brangeon Environnement	114,21 €/tonne** Dépenses 2017 de 2 551 575,82 € + rattachements de 217 800,10 € TOTAL : 2 769 375,92 € TTC

\*prix du bordereau des prix du marché      \*\* prix réel de l'année 2017 (Coût annuel divisé par le tonnage)

**Indicateurs :**

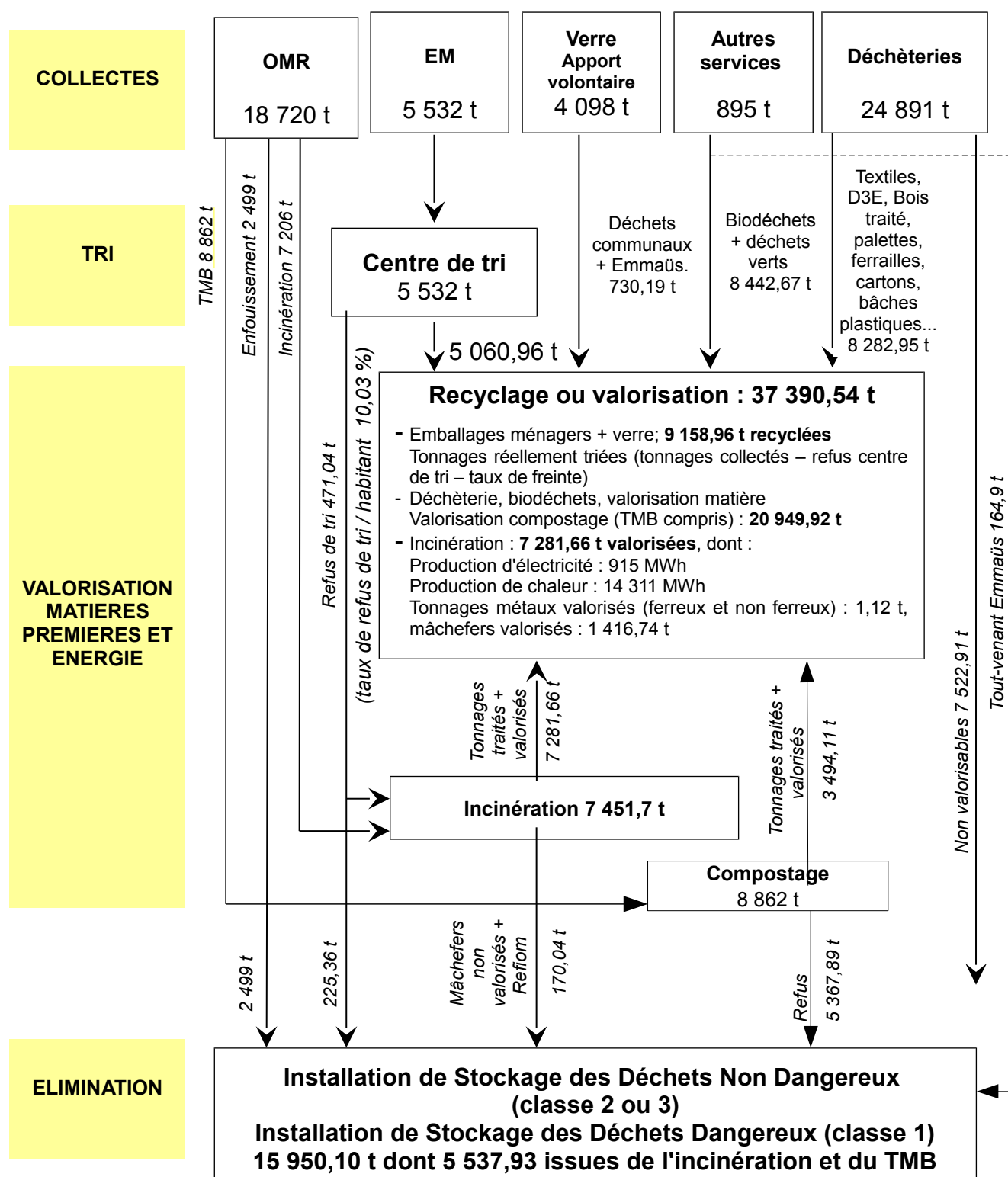
- Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets et analyse de leurs évolutions sur les 3 dernières années
- coût complet par étapes techniques tous flux confondus et pour chaque flux de déchets (non disponible pour 2015)

## **6 - Actions de solidarité**

- Un partenariat existe depuis 1999 (traitement) et 1994 (déchèteries), avec Fil d'Ariane, association d'insertion, dans le cadre du marché de tri et du marché d'exploitation des déchèteries (gardiennage et démantèlement).
- En 2017, un soutien auprès des centres sociaux du territoire communautaire a été institué dans le cadre du Programme Local de Prévention des déchets (PLPD) pour soutenir les actions menées en faveur de la réduction des déchets. 3 centres sociaux ont ainsi bénéficié d'une subvention de 500 € chacun.
- l'Agglomération du Choletais collabore avec Compostri (44) et Emeraude Création (22) pour la fabrication de composteurs partagés.
- Un partenariat est également développé avec Fil d'Ariane depuis 2016 pour l'Ecocyclerie et 2009 pour Emmaüs dans le cadre du réemploi.
- Les prestations de broyage des déchets verts des communes sont réalisées via un partenariat avec les entreprises d'insertion l'Eclaircie et Fil d'Ariane.

## DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES – ANNEE 2017

### 54 136 TONNES



Pour l'année 2016, le taux de valorisation (recyclage, compostage, valorisation énergétique) atteint 70,54 % (contre 77,87 % en 2016 pour l'ex- CAC seule).